

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

RECONNAÎTRE LES VICTIMES DE L'EXPOSITION AUX ESSAIS NUCLÉAIRES
FRANÇAIS ET AMÉLIORER LEUR INDEMNISATION - (N° 2172)

Adopté

N° DN22

AMENDEMENT

présenté par
Mme Reid Arbelot, rapporteure et M. Le Gac, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« résultant d'une exposition »,

les mots :

« matérialisant le risque d'exposition créé par l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel